



Déclaration SNUipp-FSU 33 – CAPD du 21 mars

Monsieur Le Directeur Académique,

Dans cette période pré-électorale, le SNUipp-FSU entend bien prendre toute sa part dans le débat public et y porter une véritable ambition pour l'école. Avec **un livre blanc** organisé autour de 21 thématiques, il présente son projet pour relever le défi majeur posé encore et toujours à notre école : faire réussir tous les élèves. Nos propositions sont ambitieuses et réalisables : redonner toute son importance à la formation initiale, développer la formation continue, améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants.

Concernant le **temps de travail des psychologues**, après de multiples interventions et plus de 1500 signatures recueillies sur sa pétition en ligne en moins de 24 heures, le SNUipp-FSU a obtenu du ministère qu'il revienne sur son projet initial. Un nouveau texte sur le temps de travail des psychologues a été soumis aux organisations syndicales. Il indique que les psychologues pourront assurer « *un service supplémentaire d'une semaine de vacances fixé par le recteur d'académie, en fonction des besoins du service sur proposition de l'inspecteur de l'éducation nationale* ». Cette semaine supplémentaire doit permettre, selon le ministère, de mettre en conformité le temps de travail des psychologues avec le statut de la fonction publique.

Si cette proposition marque un recul du ministère par rapport au projet initial, le SNUipp-FSU ne peut s'en satisfaire. Il continue d'intervenir pour que le temps de travail des psychologues du primaire soit défini sur la durée de l'année scolaire conformément aux engagements de la ministre.

Les **résultats des permutations nationales** sont globalement semblables à l'an passé, 23,93% de satisfaction (23,95% en 2016) et 48,96% en rapprochement de conjoint (47,28 l'an passé). Beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales. Pour le SNUipp-FSU, il est important de faire des INEAT à nouveau cette année, le plus tôt possible afin de respecter les règles d'équité entre les personnels qui souhaitent intégrer notre département.

Les textes sur la **nouvelle formation spécialisée** viennent d'être publiés. Le SNUipp-FSU s'était prononcé contre les propositions du ministère lors du Conseil supérieur de l'éducation du 26 janvier dernier. Un projet que le syndicat n'estime pas à la hauteur des attentes.

Avec la publication des textes officiels sur la réforme de la formation spécialisée fin janvier, le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), se substitue au CAPA-SH. La référence à l'enseignement adapté disparaît quand l'école inclusive est renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. Si cette nouvelle formation offre des perspectives pour les enseignants de second degré, elle constitue une réelle régression pour ceux du premier degré : le volume horaire passe de 400 à 300 heures avant certification avec la perte d'un pré-stage de trois semaines.

La nouvelle formation prône la notion de personne-ressource, au détriment de l'aide directe auprès des élèves. Ces critiques portées par le SNUipp-FSU, et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G (FNAME et FNAREN) n'ont pas été entendues par le ministère. Mais des concessions ont été obtenues : elles portent sur la fonction de tuteur stagiaire, le maintien des deux parcours qui identifient les anciennes options E et G et la semaine « n-1 » d'aide à la prise de poste. Le SNUipp déplore que le mémoire professionnel laisse la place à un simple dossier. Une réforme qui laisse encore beaucoup de questions en suspens et suscite de grandes inquiétudes pour ce qui reste de l'enseignement adapté.

Le GTAA (Groupe de Travail Académique d'Adaptation) s'est tenu le 14 mars dernier. Malgré nos demandes, nous n'avons pas eu de Groupe de Travail départemental préparatoire. Nous réitérons cette demande pour l'année prochaine. En effet, il nous semble indispensable de mener le travail de suivi des personnels en difficulté conjointement entre administration et représentants des personnels. De plus, certains collègues n'ont pas obtenu l'entrée ou le maintien en PACD pour la rentrée 2017. Nous demandons à l'administration de recevoir chacun de ces personnels afin d'aborder avec eux leur maintien ou leur retour sur des fonctions d'enseignement, les modalités de leur allègement de service quand cela a été proposé par le GTAA. Nous souhaiterions également, lors de la prochaine CAPD, avoir un point sur les allègements de service proposé par la DSDEN 33, le nombre de demandes, les moyens, les critères d'attribution et les solutions alternatives proposées aux enseignants qui n'en bénéficieraient pas: allègement 108h, temps partiel encas de demande conjointe. ... Enfin, nous demandons également un bilan chiffré du temps partiel en Gironde pour la prochaine capd.